

Commission : Conseil Économique et Social

Question : Les terres agricoles dans le monde : quelles propriétés pour quelles occupations ?

Auteur : Madagascar

À l'époque actuelle, nous, les pays du monde, sommes en train de permettre, d'assister ou de subir en direct les effets et les conséquences du nouveau phénomène connu comme "le vol international", aussi appelé, parfois, néocolonialisme. Une multitude de multinationales du commerce agroalimentaire ont été délocalisées dans l'hémisphère sud de la planète pour avoir accès aux ressources et produire diverses denrées de manière plus économique.

Nous sommes un de pays les plus affectés par ce phénomène. Ce dernier entraîne une instabilité politique de notre État et se trouve être un véritable obstacle au développement durable. Madagascar est conscient de l'importance des investissements favorisant l'économie et le commerce, mais ces investissements ne peuvent en aucun cas se traduire par une négation des droits des paysans et de la population.

L'État est bien conscient de la situation de son peuple : 80 % de la population est composée de paysans ; les grandes exploitations minières ont eu pour conséquence le déplacement des petits paysans et des éleveurs. Et le problème débouche sur des crises alimentaires et des risques d'insuffisance alimentaire.

Certains pourraient considérer, à tort, que notre État favorise ce phénomène. Pendant des années nous avons en effet loué de grandes surfaces terriennes pour favoriser l'économie du pays, comme par exemple à la compagnie chinoise "Daewoo Logitics", qui a multiplié les plantations de maïs pour le commerce asiatique. Mais la seule position envisageable pour mon pays à l'heure actuelle est de veiller à la protection de sa population, de son environnement et de sa faune, qui correspond à 5 % environ de la faune mondiale.

Notre État a réalisé des reformes foncières, comme celle conclue en 2005, qui visait à éviter les situations où des villages entiers se retrouvent privés d'accès à leur terre, et donc à l'agriculture de subsistance. Aussi, nous avons réalisé une stratégie nationale d'engagement sur le foncier : il s'agissait alors d'appuyer les communes pour le recensement des parcelles, en vue d'un plan local d'occupation foncière, d'un schéma d'aménagement et d'un recensement fiscal. À partir de cette stratégie nous avons démontré les liens étroits entre la question foncière, l'aménagement du territoire et la sécurité alimentaire, et cette démarche nous a aussi permis d'élaborer des politiques plus efficaces dans le domaine du foncier.

Actuellement, nous participons au projet *Land Matrix*, qui a été initié en 2012 par la plateforme SIF (Solidarité des intervenants sur le foncier). Ce projet de veille entend protéger les droits des paysans concernant leur terre, face aux grands investissements fonciers. Son objectif est d'instaurer des structures de veille au niveau local, mais aussi un cadre de dialogue entre l'État, les investisseurs et la société civile. L'idée consiste à discuter de manière systématique des droits des paysans avant chaque projet d'investissement. Madagascar a transformé ce projet en stratégie nationale, ce qui a permis à plusieurs ONG et à deux ministères (celui du Tourisme et celui de Mines) de partager leurs informations et point de vue. *Land Matrix* nous permet par ailleurs d'œuvrer pour la transparence des transactions foncières et la prévention des conflits.

Madagascar est en faveur des investissements – et nous seront toujours ouverts à la négociation des conditions de location des surfaces – car ils favorisent l'économie de notre État et du commerce mondial, mais nous sommes tout aussi déterminés à lutter contre les grandes exploitations ayant des conséquences néfastes sur notre population et sur la stabilité politique de notre pays.

-